

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI LE 3 AVRIL 2018

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, mardi le 3 avril 2018 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

18-04-9323

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2018

18-04-9324

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le procès-verbal du 5 mars 2018 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

18-04-9325

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir #06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 140952.70\$, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

18-04-9326

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 213 988.90\$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

Demande d'autorisation de passage MegaRelais Madame Labriski

18-04-9327

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le passage de l'événement, sur le territoire de la municipalité, du MegaRelais Madame Labriski, qui aura lieu le 15 et 16 septembre prochain, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Évènement bénéfique de la Fondation des Premières Seigneuries

18-04-9328

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement de 100\$ pour le souper bénéfique de la Fondation des Premières Seigneuries qui aura lieu le 3 mai 2018, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Dans le cadre de l'aide financière dons et commandites aux organismes, la MRC réserve 40 000\$ du Fonds régional des éoliennes, soit 5000\$ par municipalité ;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 14 mars dernier, le bilan des activités des loisirs a été présenté, les postes sont tous renouvelés pour deux ans - Merci aux membres ;
- L'inscription pour le camp de jour, qui débutera le 26 juin 2018 est commencée, via le site web Qidigo ;
- Une rencontre de démarrage a eu lieu à la MRC, le 20 mars dernier, pour l'instauration d'une politique familiale et des aînés ;

- **Demande d'aide financière pour la Fête Nationale 2018**
18-04-9329 IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien accorde une aide financière de 1000\$, à l'Œuvre des loisirs, pour la Fête Nationale, qui a eu lieu le samedi 23 juin 2018, si l'événement s'avère déficitaire, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- **Autorisation de dépense pour la Fête Nationale 2018**
18-04-9330 IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien autorise une dépense de 5200\$ plus taxes, pour la location d'un chapiteau et des musiciens, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- **Autorisation de dépense pour le pique-nique familial**
18-04-9331 IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien autorise une dépense de 500\$, pour l'organisation d'un pique-nique familial au parc riverain, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- **Réalisation d'une politique familiale et d'une politique MADA**
18-04-9332 Considérant l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de L'Ange-Gardien élabore une politique familiale et d'une politique MADA d'ici juin 2019 tel que stipulé dans la convention.
- **Nomination d'un élu responsable des questions familiales (RQF)**
18-04-9333 Considérant l'impact de toutes décisions et de tous les projets sur la qualité de vie des familles, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de L'Ange-Gardien désigne un de ses élus « responsable des questions familiales (RQF) », que cette personne ait pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes questions familiales, d'assurer la présidence du comité de la PFM et d'assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique familiale. »
- **Nomination d'un élu responsable des questions relatives aux aînés (RQA)**
18-04-9334 Considérant l'impact de toutes décisions et de tous les projets sur la qualité de vie des aînés, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de L'Ange-Gardien désigne un de ses élus « responsable des questions relatives aux aînés (RQA) », que cette personne ait pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes les questions relatives aux aînés, d'assurer la présidence du comité de pilotage MADA et d'assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la démarche MADA. »

- 18-04-9335
- **Désignation d'un élu spécifique au poste de RQF**
IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
QUE la municipalité de L'Ange-Gardien désigne Chantale Gagnon conseillère à titre de « responsable des questions familiales (RQF) », que cette personne assure un lien avec la communauté sur toutes questions familiales, qu'elle ait la responsabilité du comité de la PFM et qu'elle assure, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique familiale. »
- 18-04-9336
- **Désignation d'un élu spécifique au poste de RQA**
IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
QUE la municipalité de L'Ange-Gardien désigne Michel Laberge conseiller à titre de « responsable des questions relatives aux aînés (RQA) », que cette personne assure un lien avec la communauté sur toutes questions relatives aux aînés, qu'elle ait la responsabilité du comité de pilotage MADA et qu'elle assure, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la démarche MADA. »
- 18-04-9337
- **Comité ou commission de la PFM ainsi que la MADA: sa composition, son mandat**
Considérant la volonté de la municipalité ou la MRC d'élaborer une politique familiale municipale (PFM), et une politique MADA, pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aux aînés selon les étapes de la vie familiale et des aînés ;
Considérant que la municipalité ou la MRC est en période d'élaboration de sa politique familiale municipale et d'une politique MADA ;
Considérant que le cheminement de la PFM et de la MADA nécessitent la création d'une structure d'élaboration et de suivi;
Considérant que la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale et des aînés ;
Considérant que la PFM et la politique MADA sont des manières de penser et d'agir qui concernent l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité ou de la MRC ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
QUE la municipalité de L'Ange-Gardien procède à la création d'un comité de la PFM et MADA sous la responsabilité de l'élu responsable des questions familiales (RQF) et de la MADA (RQA).
- Le comité de la PFM et de la MADA auront pour mandat :
- D'assurer l'élaboration de la PFM et de la MADA :
 - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population et des aînés ;
 - en recommandant des projets porteurs de la préoccupation « famille » et « aînés ».
 - De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;
 - D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
 - en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
 - en priorisant les éléments du plan d'action;
 en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale et de la politique MADA ;
 - D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM et de la MADA ;
 - D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la PFM et sur les aînés ;
 - Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance

- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer les principes « penser et agir famille » et « penser et agir aîné »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 15 mars 2018

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. Pour la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 14, rue des Tilleuls.
2. Pour la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 208, rue du Tricentenaire.
3. Pour la demande de rénovation de la galerie avant de la résidence unifamiliale isolée au 6039, avenue Royale.
4. Pour la demande de changement des fenêtres et la rénovation de la galerie avant de la résidence unifamiliale isolée au 6294, avenue Royale.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Acquisition d'un équipement informatique au coût de 5620\$;

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA

Samuel Guillemette

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 14, rue des tilleuls;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 mars 2018;

18-04-9338

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Samuel Guillemette, soit la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 12,80m x 14.93m au 14, rue des Tilleuls, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Deltec construction Inc

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 208, rue du Tricentenaire;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 mars 2018;

18-04-9339

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Deltec construction Inc, soit la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 8.03m x 7.62m au 208, rue du Tricentenaire, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Gilles Vézina

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation de la galerie avant de la résidence unifamiliale isolée au 6039, avenue Royale;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 mars 2018;

- 18-04-9340 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Gilles Vézina, soit la rénovation de la galerie avant de la résidence unifamiliale isolée au 6039, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- André Dion et Céline Émond**
 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement des fenêtres et la rénovation de la galerie avant de la résidence unifamiliale isolée au 6294, avenue Royale;
 CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
 CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
 CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 mars 2018;
- 18-04-9341 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de André Dion et Céline Émond, soit le changement des fenêtres et la rénovation de la galerie avant de la résidence unifamiliale isolée au 6294, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 10. Dépôt du rapport financier 2017**
 18-04-9342 IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier 2017, préparé par la firme Gariépy Gravel Larouche Blouin, CPA, S.E.N.C.R.L., APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 11. Octroi de contrat pour la tonte au parc riverain**
 18-04-9343 IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil municipal mandate la directrice générale pour l'octroi de contrat à Entretien Gariépy inc. pour la tonte de gazon au parc riverain, au même condition que l'an dernier, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 12. Adoption du règlement #18-657 « Règlement sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants »**
 18-04-9344 ATTEND QU'une présentation du règlement et qu'un avis de motion ont dûment été donné à la séance ordinaire du 5 mars 2018 ;
 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
 Que la Municipalité de l'Ange-Gardien adopte le règlement #18-657 « Règlement sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants » en annexe au procès-verbal, comme faisant partie intégrante.
- 13. Nomination de techniciens en prévention incendie (TPI)**
 18-04-9345 ATTENDU l'obligation de nomination de TPI pour l'application du règlement #18-657 « Règlement sur la prévention des incendie et la sécurité des occupants »;
 IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
 QUE la municipalité de L'Ange-Gardien effectue la nomination de messieurs Jean-Michel Corriveau et Frédérick Garneau, comme techniciens en prévention incendie pour l'application dudit règlement.
- 14. Demande d'exclusion à la Commission de Protection du Territoire Agricole**
 CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de soumettre une demande en deux volets à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), afin d'apporter un léger ajustement aux limites de la zone agricole de la municipalité;
 CONSIDÉRANT qu'au premier volet, la municipalité souhaite faire exclure de la zone agricole une partie de terrain pour y implanter un rond de virage et une résidence de chaque côté, avec pour objectif principal de rendre sécuritaire la circulation dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de ces lots possède une partie de terrain hors de la zone agricole, qui est enclavée, et qui pourrait être incluse en zone agricole afin de compenser la perte de l'espace exclue de la zone agricole;

CONSIDÉRANT qu'il y a des espaces appropriés disponibles pour la construction de résidences hors de la zone agricole, mais qu'il faut considérer la demande comme un tout qui n'aurait aucun impact sur le territoire agricole;

CONSIDÉRANT, au regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, que la CPTAQ peut prendre en considération :

1. que les parcelles en cause ont un potentiel agricole comparable;
2. que la demande n'aura aucun effet négatif sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles;
3. que la demande n'a aucune incidence sur la taille de la propriété agricole concernée;
4. qu'une autorisation aux deux volets de la demande n'aura aucun effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;
5. que l'objectif principal de cette demande est d'assurer la sécurité publique en aménageant un rond de virage pour éviter que les divers utilisateurs (camions de vidange et de recyclage, déneigeuses, autobus scolaire, etc.)

CONSIDÉRANT qu'une demande d'exclusion soumise par la municipalité doit être appuyée par la MRC comme l'exige le deuxième alinéa de l'article 65 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT que la municipalité prendra les dispositions nécessaires pour que la demande soit conforme à sa réglementation municipale, et aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé en collaboration avec la MRC de la Côte-de-Beaupré dès qu'une décision favorable aura été rendue par la CPTAQ;

18-04-9346

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de L'Ange Gardien s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole afin d'obtenir :

- Au premier volet, l'exclusion de la zone agricole d'une superficie de 3 872 mètres carrés afin de mettre en place un rond de virage et de permettre l'implantation d'une résidence de chaque côté de celui-ci. Cette parcelle fait partie des lots 4 438 917, 4 438 918, 4 438 919 et 4 438 920 du Cadastre du Québec;
- Au deuxième volet, elle requiert l'inclusion à la zone agricole d'une superficie de 3 379 mètres carrés faisant partie des lots 4 440 243 et 4 440 253 du Cadastre du Québec;

QUE le dossier soit transmis à la MRC Côte-de-Beaupré pour obtenir sa recommandation.

15. Demande d'aide financière et engagement d'élaboration des plans et devis dans le cadre du volet RIRL au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien a pris connaissance des modalités d'application du Volet –Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de la Côte-de-Beaupré a obtenu un avis favorable du MTMDET;

18-04-9347

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil de la Municipalité de L'Ange-Gardien autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

16. Demande d'aide financière et engagement de réalisation de travaux dans le cadre du volet RIRL au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien a pris connaissance des modalités d'application du Volet –Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de la Côte-de-Beaupré a obtenu un avis favorable du MTMDET;

18-04-9348

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil de la Municipalité de L'Ange-Gardien autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

17. Mandat aux ingénieurs

18-04-9349

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil mandate la firme Tetra Tech QI inc. pour l'offre de services professionnels pour les travaux concernant le PIIRL chemin Lucien Lefrançois, soit pour un coût d'honoraires - forfait de 13900\$ plus taxes, ainsi qu'une enveloppe budgétaire de 4500\$ plus taxes pour les services en chantier, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

18. Quote-part 2018 PluMobile-Organisateur de déplacements

CONSIDÉRANT que les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les Cités et les Villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire des municipalités de L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim et des 6 municipalités de l'Île d'Orléans pour le transport adapté;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Côte-de-Beaupré a désigné Développement Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour assurer la gestion du transport collectif et adapté sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile – Organisateur de déplacements et que PLUMobile fait partie intégrante de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT que le Développement Côte-de-Beaupré est un organisme légalement constitué;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accepte et approuve la grille tarifaire 2018 :

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur des MRC (Interne) – paiement argent	4,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (Interne)	37,50 \$
Déplacements à l'extérieur des MRC (Externe) – paiement argent	5,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (Externe)	45,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (Externe)	100,00 \$
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe)	70,00 \$
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT

CONSIDÉRANT que Développement Côte-de-Beaupré a préparé les prévisions budgétaires pour l'année 2017, et que ces prévisions ont été adoptées le 17 décembre 2017 par résolution 2017-CE-30 de son comité exécutif ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires adoptées par Développement Côte-de-Beaupré et qu'il accepte et approuve ces prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT que la quote-part de la municipalité de l'Ange-Gardien a été établie à 24 916.36\$ représentant 6,44\$ par habitant pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que le 6,44 \$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

18-04-9350 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien accepte de payer la quote-part pour l'année 2018, soit une somme de 24 916.36\$ à PLUMobile.

19. Entente de publication avec la Fédération Québécoise du Canot et Kayak - Route Bleue Québec / Chaudière-Appalaches

18-04-9351 IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien autorise la signature de l'entente tripartite entre la municipalité, La Route Bleue Québec - Chaudière - Appalaches et la Fédération Québécoise du Canot et Kayak permettant aux kayakistes d'avoir un accès au fleuve St-Laurent, et d'autoriser la directrice à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien la dite entente, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

20. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale- volet projet particulier d'amélioration

18-04-9352 ATTENDU la signification d'attribution d'une aide financière aux municipalités dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'année 2018 ;
ATTENDU la volonté et la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de voirie et infrastructures sur le territoire de la municipalité ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue une demande d'aide financière de 50 000 \$, à notre Députée de Charlevoix –Côte-de-Beaupré, Mme Caroline Simard, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale pour l'année 2018, pour la réfection des infrastructures dans le secteur est de la municipalité sur l'avenue Royale (à partir de Dufournel jusqu'à l'est du territoire), soit pour la réfection du pavage, bordures, quincaillerie, regards et puisards, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

21. Appel de candidature pour un poste de journalier saisonnier

18-04-9353 IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil effectue un appel de candidatures pour l'embauche d'un journalier saisonnier pour les travaux publics, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

22. Appel d'offres sur invitation pour la réfection de pavage de la côte Dufournel

18-04-9354 IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue un appel d'offres sur invitation pour la réfection de pavage de la côte Dufournel, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

23. Deuxième période de questions

24. Divers

1 Autorisations de dépenses diverses

18-04-9355 IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil autorise les dépenses suivantes:

- 8430 \$ plus taxes, pour la conversion du réseau d'éclairage pour le secteur de la rue de la Mairie à la côte Dufournel, ainsi que de la rue Leroux jusqu'au bout ouest de la municipalité ;
- 23600 \$ plus taxes, pour la réfection de deux murs de soutènement en béton soit au 6623 et 6755 avenue Royale par la firme Béton projeté MAH Inc. ;
- 1500\$ plus taxes, pour géo référencer les lampadaires de rues afin de les intégrer dans une couche de la matrice par géomatique ;
- 15 825 \$ plus taxes, pour continuer le mur de soutènement au garage des travaux publics ainsi que l'achat et l'installation de la clôture ;
- 3745 \$ plus taxes pour entretien du terrain de soccer par la firme Dubé Entreprises ;

25. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

18-04-9356

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h30, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale